



63 rue de Roclincourt
62223 ECURIE

Tél : 09.71.72.59.57
Mail : mairie.ecurie62@wanadoo.fr

Règlement annexe à la salle des fêtes d'Ecurie Etablissement de type L

Mesures COVID 19

Afin de respecter la loi du 5 août 2021 et le décret du 7 août 2021 étendant le « pass sanitaire » à de nombreux établissements, lieux, services et événements, toute personne louant la salle des fêtes de la commune d'Ecurie aura la charge de contrôler le « pass sanitaire » de toutes les personnes majeures d'une part et des mineurs de 12 à 17 ans à partir du 30 septembre d'autre part.

Les forces de l'ordre pourront procéder à des contrôles, en cas de non-respect des règles, une amende est encourue.

La mairie d'Ecurie se désengage de toute responsabilité en cas de manquement au respect de la loi du 5 août 2021 et du décret du 7 août 2021.

Date :

Signature précédée

De la mention « lu et approuvé »